JUILLET 2007 - N 22

ARDENNEECONOMIQUE

LE MAGAZINE ÉCONOMIQUE DES ARDENNES

© : Getty images

Ardennes 2007 les clés de la réussite

Page 4

ENTREPRISE P 4 à 7 - COMMERCE P 8 à 10 - INNOVATION P 11
TOURISME P 13 à 15 - INFRASTRUCRURES P 17 /19 & 21 - SERVICES P 23
FORMATION P 24 & 25 - INTERNATIONAL P 26

L'opportunité "Ardennes"

© : Bruno Gouhoury

Géraud Spire,
président de la CCI des Ardennes

Il n'y a jamais eu de meilleur moment pour investir dans les Ardennes !
Des avantages incomparables et uniques en Europe sont offerts à tout investisseur, interne ou externe au département et à tout chef d'entreprise, petite ou grande.
De plus, les Contrat de Plan Etat-Région et Contrat de développement économique vont permettre l'achèvement du désenclavement autoroutier et l'équipement des infrastructures. Les Ardennes seront alors en mesure d'accueillir les futurs investisseurs et de satisfaire toute demande.

Le département bénéficie actuellement de dispositifs et de moyens sans égal qui, mis en œuvre dans une réelle dynamique partenariale doivent garantir des résultats durables.

Moteur incontournable du développement de l'économie ardennaise à travers les plus de 6 800 entreprises qu'elle représente, la CCI met tout en œuvre pour garantir la réussite de ces mesures.
Concernant l'application de l'amendement Warsmann, un service spécial a été mis en place afin de soutenir les porteurs de projet.
Cinq réunions d'information ont fait salle comble dans les principales villes du département. La CCI se réjouit de l'intérêt et de la mobilisation de ses ressortissants, et de leur fibre entrepreneuriale. Ces projets doivent désormais se concrétiser en actions. Le service « zone franche : mode d'emploi » instruit actuellement les près de 300 demandes formulées afin d'apporter l'appui technique nécessaire aux projets éligibles.

Consciente de l'impérieuse nécessité d'attirer des investisseurs dans le département, la CCI prolonge son action de communication sur le dispositif en dehors de ses frontières.
Tous ses partenaires et ses réseaux doivent également s'inscrire dans cette dynamique et contribuer activement à sa propagation.

La réussite des Ardennes réside irrémédiablement dans notre volontarisme et notre détermination, et dans le respect d'une discipline collective. Nous avons aujourd'hui les moyens pour redresser le cap vers le succès. Nous devons nous rassembler et agir unis, pour mieux gagner demain.
Travaillons de concert et à l'unisson.

Géraud Spire
Président de la CCI des Ardennes

Ujjef L'INFORMATION D'ENTREPRISE

"Ardenne économique", trimestriel d'informations économiques de la CCI des Ardennes,
18 A, avenue Georges Corneau 08000 Charleville-Mézières.
Tél : 03 24 56 62 62 - Fax : 03 24 56 62 22.
e-mail : ardenneeconomique@ardennes.cci.fr
Directeur de la Publication : Géraud SPIRE.
Comité de rédaction : Géraud SPIRE - Jean-Claude CHEF - Jean-Pierre LEGROS
Jean-Claude SAVOY - Stella DMYTRYK.
Agence Conseil : Essentiel SDM - Tél : 03 26 04 04 07.
Direction Artistique : Michel COLOMBO - Rédaction : Yves-Marie LUCOT.
Régie Publicitaire : Palm Communication - Tél : 03 24 56 03 03.
Impression : SOPAIC.
Tirage : 9 500 exemplaires - Abonnement annuel : 6 euros.
Dépôt légal : juin 2007 - Publication membre de l'U.J.J.E.F.
Reproduction interdite sauf accord préalable.

Investissez maintenant dans les

Afin de redynamiser l'économie ardennaise, l'amendement Warsmann a déployé une zone d'allègement couvrant 80% du département. Elle accorde aux entreprises des bassins concernés un régime spécial de fortes exonérations fiscales et sociales. Un dispositif sans précédent en Europe.

© : Getty images

Les Ardennes en zone AFR

L'Europe a pris à sa charge, au nom de ses états membres, la répartition d'aides publiques aux entreprises et aux bassins d'emplois en difficulté. La commission de Bruxelles a établi un zonage des territoires éligibles aux aides à finalité régionale (AFR) dans lequel est complètement inséré le département des Ardennes.
En conséquence, les entreprises ardennaises qui créent des activités économiques et des emplois dans les arrondissements désignés par l'amendement Warsmann pourront de surcroît solliciter les aides publiques accordées aux zones AFR par l'Europe, mais à certaines conditions.

Il est surnommé « zone franche des Ardennes ». Il doit lutter efficacement contre les fermetures d'entreprises et leurs délocalisations et favoriser grandement l'arrivée de nouvelles entreprises. Il doit permettre à des entreprises ardennaises de développer leurs marchés dans le département et d'en récupérer d'autres qui s'étaient expatriées dans les pays à bas coûts de main d'œuvre.
Comparable aux dispositions encadrant les zones franches urbaines (ZFU), l'amendement Warsmann (du nom du député UMP de Sedan qui l'a fait voté

Ardennes

en 2006), s'applique aux arrondissements de Charleville-Mézières, de Sedan et de Vouziers (à l'exception du canton de Machault) et au canton de Chaumont-Porcien, c'est-à-dire à 362 communes où habitent 257 000 habitants et où travaillent 6 855 entreprises. Ces bassins d'emplois à redynamiser satisfont à trois critères sélectifs : un taux de chômage au 30 juin 2006 supérieur de trois points au moins à la moyenne nationale (9,1%), une baisse annuelle moyenne de la population supérieure à 0,15% entre les deux derniers recensements (soit un minimum de 750 habitants en moins par an) et une perte d'emplois supérieure à 0,75% en valeur absolue sur la base de 100 000 emplois entre 2000 et 2004 (soit 750 emplois en moins par an en moyenne). La zone franche des Ardennes fonctionnera pendant cinq ans et donne la possibilité de cinq exonérations fiscales sur l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe professionnelle, la taxe foncière et, selon certains critères, sur les cotisations sociales.

"Il n'y a jamais eu de meilleur moment pour investir dans les Ardennes, affirme Géraud Spire, le président de la CCI. *Des avantages incomparables et uniques en Europe sont offerts à tout investisseur interne ou externe au département. Parallèlement, les dispositifs financiers vont permettre l'achèvement du désenclavement autoroutier et l'équipement des infrastructures. Les Ardennes doivent être en mesure d'accueillir les futurs investisseurs et de satisfaire à la demande».*

LA CCI des Ardennes au service des entreprises.

LA CCI des Ardennes a organisé cinq réunions d'information (Vouziers, Sedan, Givet et Charleville-Mézières). Plus de 850 auditeurs y ont assisté, dont une majorité d'entre eux représentaient des TPE (commerçants, artisans et professions libérales). Compte tenu de ce succès, la CCI des Ardennes a créé un guichet unique afin de renseigner les chefs d'entreprises, les commerçants ou les artisans sur le dispositif d'allègement fiscal des bassins d'emplois à redynamiser. Entre le 5 avril et le 15 mai 2007, ce guichet a reçu 260 porteurs de projets dont 90% provenant de TPE, 6% de PME-PMI et 4% de professions libérales. Parmi ces porteurs de projets, 5 % d'entre eux sont installés dans la Marne, la Meuse, la région parisienne ou à l'étranger. Un tiers des projets est à caractère immobilier (constructions nouvelles et extensions). Le reste concerne des achats de matériel (camionnette, machines-outils, engins de levage, photocopieurs, etc). Trois projets sur cinq sont créateurs d'emplois. Quelque 180 à 210 emplois pourraient être créés dans des activités non industrielles et 80 dans l'industrie. Cependant, les entreprises qui sont éligibles aux allègements fiscaux de l'amendement Warsmann devront en priorité prendre contact à ce sujet avec la CCI des Ardennes, l'Urssaf et les Services fiscaux des Ardennes.

Contact : CCI des Ardennes, Hubert Rosoy, tél : 03 24 56 62 68 - hrosoy@ardennes.cci.fr
Urssaf des Ardennes, 34 bis, rue Ferroul - 08 000 Charleville-Mézières
tél : 03 24 33 71 80 - wwww.ardennes.urssaf.fr - urssaf.ardennes@urssaf.fr
Services fiscaux des Ardennes, 35, rue du Petit Bois - 08000 Charleville-Mézières
tél : 03 24 56 89 19

Le régime du dispositif

• Le bénéfice du régime de l'amendement Warsmann est réservé aux contribuables exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale à l'exception du crédit-bail mobilier et de la location d'immeubles à usage d'habitation ou d'activités agricoles.
• Les exonérations s'appliquent dans les mêmes conditions et limites aux sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés exerçant une activité non-commerciale (professions libérales, charges et offices dont les titulaires n'ont pas la qualité de commerçants, etc).

De ce fait, sont donc concernés :
• Les entrepreneurs individuels relevant de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux,
• Les sociétés ou groupements relevant du régime des sociétés de personnes,
• Les sociétés ou organismes soumis à l'impôt sur les sociétés de plein droit ou sur option.
En revanche, les activités civiles ne sont pas admises au régime de l'amendement Warsmann. Aucune condition de taille n'est exigée pour être éligible à ce régime dérogatoire. Cependant, les mesures s'appliqueront selon des niveaux d'exonération basés sur la taille de l'entreprise : les petites entreprises bénéficiant de taux d'exonération en valeur relative plus importants que les taux appliqués aux grandes entreprises.

Dans le cadre de ces nouvelles mesures, la taille de l'entreprise est définie selon les règles communautaires :
• **Les petites entreprises** sont des entreprises qui emploient moins de 50 salariés et dont le chiffre d'affaires (ou le total du bilan) est inférieur à 10 M d'euros. Ces entreprises doivent être détenues de façon continue à hauteur de 75% au moins de leur capital par une ou plusieurs personnes physiques ou par des entreprises répondant aux mêmes conditions.
• **Les moyennes entreprises** sont celles qui emploient moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 M d'euros ou dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan) est inférieur à 43 M d'euros. Ces entreprises doivent être détenues de façon continue à hauteur de 75% au moins de leur capital par une ou plusieurs personnes physiques ou par des entreprises répondant aux mêmes conditions.
• **Le dispositif d'allègement** est applicable pour une durée de cinq ans (soit jusqu'au 31 décembre 2011). Les entreprises qui seront placées sous ce régime bénéficieront d'exonérations de charges sociales pendant sept ans afin de permettre aux plus vulnérables d'entre elles de consolider leurs activités.
• Toutes les aides publiques accordées par le dispositif d'allègement fiscal à une entreprise éligible seront plafonnées à 200 000 euros.
• Les entreprises qui ont bénéficié d'exonérations fiscales et d'aides publiques telle la prime à l'aménagement du territoire (PAT) dans les cinq années précédents 2007 ne sont pas éligibles au dispositif d'allègement des bassins d'emplois à redynamiser.
• Les créateurs de nouvelles entreprises seront exonérés de la taxe professionnelle, de la taxe foncière, de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés et des charges sociales de leurs salariés.
• Les entreprises existantes qui investiront de façon à élargir l'assiette de leur taxe professionnelle (agrandissements, modernisation d'équipements, création de nouvelles activités) bénéficieront du dispositif d'allègement fiscal à l'exception de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu.

La Poste veut offrir
un meilleur service aux entreprises

Soumis à une concurrence européenne de plus en plus forte, le groupe La Poste réorganise ses activités postales et investit dans des plateformes de tri industrielles à vocation régionale, sans doute les outils les plus performants au monde aujourd'hui dans le tri et l'expédition du courrier.

Le tri du courrier au départ et à l'arrivée des Ardennes sera bientôt réalisé par la plateforme industrielle de Champagne à Châlons-en-Champagne. Dans cette perspective à Charleville-Mézières, le centre de traitement du courrier situé prés de la gare sera remplacé dès l'automne 2007 par une plateforme de préparation et de distribution du courrier (PPDC) de 2 650 m², un investissement de 4 M d'euros.

Située sur la ZAC du Moulin Leblanc, elle concentrera et préparera le courrier du nord du département des Ardennes en employant près de 100 agents sur le nouveau site.

"Pour les entreprises, cette nouvelle organisation génèrera de nombreux avantages, explique René Jérôme, directeur du groupement courrier des Ardennes. *En premier lieu, le tri par l'établissement de Châlons-en-Champagne permettra d'améliorer la distribution en J + 1 du courrier des entreprises. L'établissement marnais bénéficie en effet d'une desserte à J + 1 avec tous les grands bassins économiques du territoire national".*

La Poste insiste sur la qualité de son service en J + 1 puisqu'il a concerné l'an passé 94% des lettres distribuées dans le département et 83% des plis destinées au réseau national. *"Les entreprises bénéficieront de bien meilleures conditions d'accueil sur la plateforme de la ZAC du Moulin Leblanc à Charleville-Mézières : parkings spécifiques et accueils dédiés"* souligne René Jérôme. De plus, les entreprises à Charleville-Mézières pourront utiliser des boîtes postales dans trois sites postaux : à Charleville Théâtre (en cours de réaménagement), au Centre de Distribution situé faubourg de Pierre à Charleville-Mézières et sur la nouvelle plateforme de la ZAC du Moulin Leblanc.

Les clients de La Poste bénéficieront d'horaires élargis (à partir de 8 heures le matin dans la nouvelle plateforme, par exemple) pour récupérer leur courrier. Qui plus est le 1er janvier 2008, sur chacun des trois sites à Charleville-Mézières, La Poste mettra en service des boîtes aux lettres de dépôts tardifs : jusqu'à 17 heures pour le courrier extra départemental et jusqu'à 18 heures pour le courrier intra-départemental.

Ardennes Expansion réaffirme toutes ses compétences

L'agence de développement économique que gère la CCI des Ardennes prend en charge l'aménagement, l'équipement et le marketing du département, le développement de sa filière logistique et veille à son intelligence territoriale

Alors que nombre de grandes collectivités s'emparent des compétences économiques et créent de multiples services, entretenant ainsi la confusion parmi les investisseurs potentiels, la CCI des Ardennes tient à souligner « le rôle d'interlocuteur naturel du monde économique » de son agence Ardennes Expansion.

"Il est nécessaire de clarifier cette situation et d'instaurer une meilleure lisibilité et une cohérence dans les actions entreprises, affirme Jean Claude Chef, vice-président de la CCI des Ardennes. *Ardennes Expansion est l'agence départementale de développement économique ouverte à tous les partenariats,. L'économie est du ressort essentiel d'une CCI, moins d'une collectivité. Ardennes Expansion a été créée en 2003 car il fallait concentrer dans un seul et même service l'action de prospection et d'accueil d'investisseurs. Il faut faciliter les partenariats avec d'autres institutions économiques, des collectivités locales et toute autre organisation territoriale".*

Ardennes Expansion est donc l'interlocuteur naturel de Cadév (Champagne-Ardenne Développement, l'agence économique régionale de promotion du territoire). En mars 2006, les deux agences ont signé une convention de partenariat afin de faciliter la circulation des informations économiques du réseau qu'anime l'AFII (Agence française pour les investissements internationaux), Cadév et Ardennes Expansion. La CCI renforce aujourd'hui les moyens d'investigation de son agence qui sait anticiper les besoins des investisseurs. Ardennes Expansion favorise l'accueil, l'implantation et le développement des entreprises. *"Toute la politique de la CCI consiste à apporter et à développer de l'activité dans les Ardennes. C'est sur cet objectif qu'Ardennes Expansion doit se focaliser. Par son réseau et ses relais, Ardennes Expansion est à même d'attirer des investisseurs dans les Ardennes"* souligne Jean-Claude Chef, qui préside par ailleurs l'agence régionale Cadév.

De fait, la CCI des Ardennes rappelle aux partenaires d'Ardennes Expansion qu'ils peuvent s'appuyer solidement sur ses compétences naturelles d'expert économique à l'échelle du département. *"Demain, Ardennes Expansion doit devenir un véritable pôle économique,* insiste le président de la CCI des Ardennes. *Ce service regroupera toutes les compétences économiques et les actions à l'international. C'est le rôle de la CCI de proposer un outil économique complet, au service de tout le territoire".*

Contacts :
une équipe à votre disposition,
accompagnement, suivi, coordination.

- **Sonia Chef :**
  schef@ardenne.cci.fr
  Tél : 03 24 56 62 90
- **Gwénaël Guégan :**
  ggwenael@ardennes.cci.fr
  Tél : 03 24 56 62 88
- **Nicolas Toussaint :**
  ntoussaint@ardennes.cci.fr
  Tél : 03 24 56 62 89

Ardennes Expansion
18 bis, Avenue Georges Corneau
08000 Charleville-Mézières
Tél : 03 24 56 62 90
ardennesexpansion@ardennes.cci.fr

Des centres villes vivants et dynamiques

Partenaire des communes et des unions de commerçants et d'artisans dans les villes ardennaises, la CCI des Ardennes se penche à présent sur le développement équilibré du commerce dans le centre de Rethel, de Sedan et de Charleville-Mézières.

Depuis 2003, la CCI des Ardennes participe activement à l'organisation commerciale du département en partenariat avec les services de l'Etat, les collectivités locales, la Chambre de métiers et de l'artisanat et les associations commerciales. Six bassins de consommation ont été étudiés.

La CCI a réalisé un Schéma de Développement Commercial, validé en septembre 2006 par l'Observatoire départemental d'équipement commercial (ODEC). Ce schéma développe de façon équilibrée l'offre commerciale du département. *"Après cette réalisation à l'échelle du département, la Commission Commerce, désireuse de favoriser un meilleur aménagement des centres-villes, s'est penchée sur la problématique de Rethel, Sedan et Charleville-Mézières, à la demande d'ailleurs des municipalités concernées"* explique Jean-Pierre Compère, président de la Commission Commerce et Urbanisme Commercial de la CCI des Ardennes.

La CCI n'entreprend cette réflexion qu'avec le partenariat des acteurs locaux et des commerçants. La CCI proposera dans quelques mois aux villes et aux commerçants de nouveaux outils d'aide à la décision.

Deux groupes de réflexion se sont constitués au sein de la chambre. *"Le premier groupe réunit des élus et des membres d'unions commerciales locales,* souligne Jean-Pierre Compère. *Il se charge de structurer la réflexion. Il définit les orientations de l'étude à conduire pour chaque centre-ville et élabore le cahier des charges. Ce dernier permettra de définir les moyens à mettre en place en matière d'infrastructures et d'animation. Notre objectif : des centres-villes ardennais vivants et dynamiques réunissant des commerces et des artisanats variés et complémentaires. Le groupe est également chargé de trouver le prestataire qui conduira à partir de 2008 l'étude pour chaque ville concernée".*

Lorsque le cahier des charges de l'étude sera réalisé, il sera soumis aux élus et aux unions locales de commerçants qui le personnaliseront en fonction du centre-ville qui les concerne. *"Chaque centre-ville aura son propre groupe de travail. Le second groupe rassemblera des commerçants mobilisés pour sensibiliser les consommateurs locaux et intéresser leurs pairs et les acteurs locaux à la dynamisation et l'animation commerciales des centres-villes",* précise Jean-Pierre Compère.

Bienvenue à Dorothée Sikouk

Depuis le 16 avril 2007, Dorothée Sikouk remplace Stéphane Martin parti sous d'autres cieux et qui s'occupait au sein de la CCI des Ardennes de l'Observatoire économique, de l'urbanisme commercial et du suivi de son schéma départemental.
Originaire du Nord, âgée de 37 ans, mariée, Dorothée Sikouk occupait auparavant et depuis avril 2004 le poste « de chargée d'études économiques et du fichier consulaire » et « d'administrateur fonctionnel du logiciel de gestion de la relation-client » à la CCI de Châlons-en-Champagne.
Elle est titulaire d'une maîtrise d'AES (administration économique et sociale des entreprises - option analyse de données) obtenue en 1993 à l'université de Lille III et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) « méthodes quantitatives et modélisation pour l'entreprise », obtenu un an plus tard dans la même université.
Dorothée Sikouk s'est d'abord occupée de l'information aux entreprises et du suivi des aides européennes à la CCI de Valenciennes (1995-1996) avant d'être chargée d'études économiques à la CCI de Troyes et de l'Aube (1996-2004) pour laquelle elle a réalisé des études dans le domaine de l'urbanisme commercial et notamment celles d'impact économique des magasins d'usine.

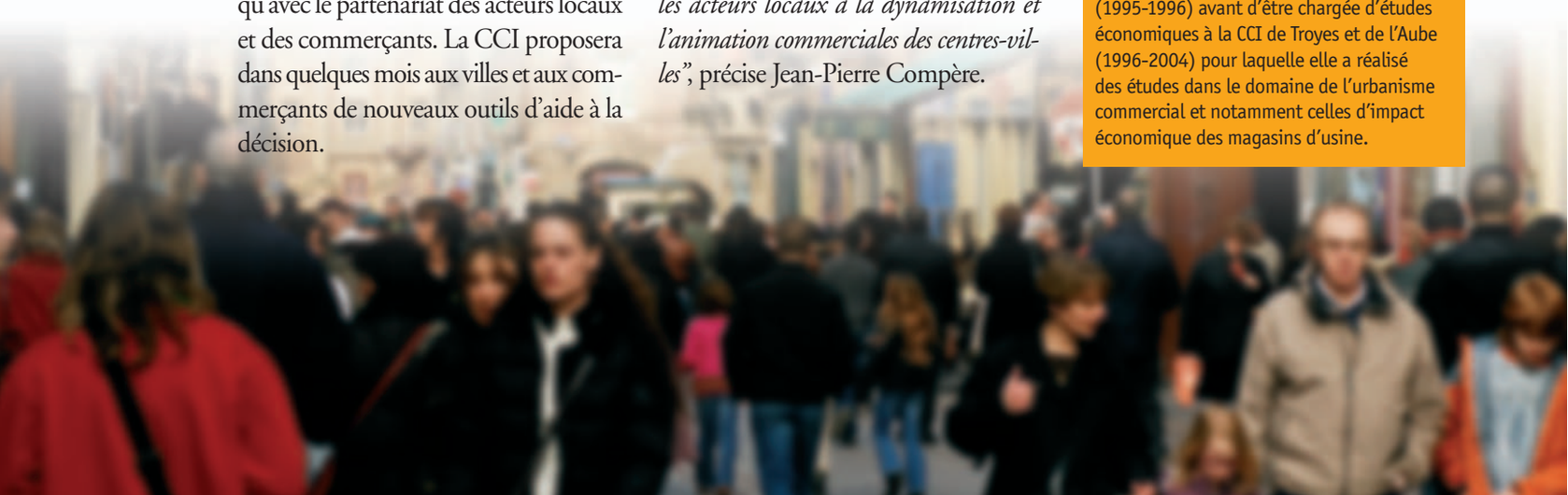

© : Bruno Gouhoury

Le beau succès de l'Opération Qualité

La CCI a mis en place une charte de qualité de l'accueil de la clientèle dans les commerces de proximité.Sur la base du volontariat, cette opération a été expérimentée à Revin, dans le Pays rethélois et les communautés de communes Ardenne Rives de Meuse et Meuse et Semoy.

L'opération dans les Ardennes concerne les commerces de proximité de moins de 300 m². Depuis mai 2006, l'opération lancée par la CCI des Ardennes dans le cadre de l'Orac (opération de restructuration de l'artisanat et du commerce) s'est déroulée chez une trentaine de commerçants qui se sont portés volontaires.
Il s'agit de boucheries, de quincailleries, de salons de coiffures, de fleuristes, d'opticiens, de bijouteries, de parfumeries, de magasins de vêtements ou de fruits et légumes. *"Face aux franchises qui ont parfaitement intégré les nouveaux modes de consommation et les principes du marketing et qui savent répondre aux exigences de la clientèle, le commerce indépendant doit disposer de conseils, d'accompagnement dans la durée et d'outils pour se valoriser et se développer"* affirme Edith Lambert, membre du Bureau de la CCI et présidente de la fédération des commerçants et artisans.

L'Opération Qualité consiste à placer la satisfaction du client au centre de la préoccupation du commerçant qui accepte de se remettre en cause. Par l'entremise du cabinet ELS Concept de Reims, la CCI a dépêché des clients mystères chez les volontaires. Ils ont analysé l'extérieur et l'intérieur du magasin, procédé à un achat et testé la courtoisie des commerçants. La CCI leur a communiqué l'audit les concernant et a analysé avec eux les points qu'ils devaient améliorer. Six mois après, la chambre a procédé à un second audit et délivré après vérification le diplôme de la Charte Qualité Commerce.
Treize commerces ont été labellisés dans le Pays rethélois et quinze dans les deux communautés de communes de la pointe des Ardennes. Les diplômes ont été remis aux lauréats les 6 et 15 mars 2007. En juin, les commerçants diplômés ont eu la possibilité de suivre une formation de deux jours dispensée par un spécialiste sur le thème « comment accueillir les clients difficiles ».
A noter que la CCI des Ardennes a pris en charge 18% du coût global de l'opération de tests et d'audits (l'Etat 50% et les collectivités 30%). A chaque volontaire, l'Opération Qualité a coûté entre 180 et 200 euros. Coût réel : 1000 à 1200 euros.
À la fin de l'année 2007, l'opération sera étendue aux commerces de Charleville-Mézières, du Pays Sedanais, de l'Argonne et des Crêtes pré-ardennaises.

**Renseignements auprès de Dominique Courtat-Guitton,
Tél : 03 24 56 62 47**

Quatre restaurants ont testé un référentiel

À noter que la CCI teste en outre, sur la base du volontariat, le déploiement d'une charte de qualité de l'accueil dans les restaurants. Pour l'heure, elle est expérimentée dans quatre établissements de la pointe des Ardennes. En cas de succès, elle pourrait être étendue au département.

Bruno Forest, 43 ans

Bijoutier à Rethel depuis 1995 - 300 000 euros de chiffre d'affaires

"En matière d'accueil commercial, on se cale vite dans des habitudes parce qu'on est chez soi, dans son magasin. Une remise en question est toujours nécessaire. Participer à l'Opération Qualité m'a beaucoup appris sur ma façon de travailler. Je dois, par exemple, faire des efforts pour améliorer l'accueil du client au téléphone, être plus rapide dans mon intervention. C'est un regard extérieur très profitable qui nous permet aussi d'analyser le comportement de la clientèle, d'anticiper sur les besoins de tel ou tel client à l'avenir".

Fidès Strangolino, 55 ans

Bogny Sport Diffusion, à Bogny-sur-Meuse, articles de sports, vêtements, chaussures, etc... 130 000 euros de chiffre d'affaires annuel.

*"J'ai créé ce magasin sans aucun diplôme, ce qui est toujours un peu frustrant au bout de trente-deux années derrière le comptoir. Je me posais toujours la question de savoir si je faisais mon travail correctement. L'obtention de la charte Qualité m'a rassurée sur mes capacités professionnelles. Les tests ont montré que je suis une bonne commerçante dans un magasin qui a été complètement remis à neuf.
Mais je dois améliorer mon accueil du client au téléphone".*

EXE ARDECO n°22 9/07/07 9:21 Page 10

La grande distribution dans les Ardennes

L'étude vise à apporter un éclairage sur l'offre commerciale des plus de 300 m² dans le département des Ardennes : poids, répartition sur le territoire, représentativité des secteurs d'activité... Il s'agit par ailleurs d'actualiser l'étude réalisée en 2004 ce qui permet dans la nouvelle analyse de mesurer l'évolution de l'implantation de la grande distribution dans les Ardennes.

1. L'offre commerciale de plus de 300m² (290 établissements).

Secteur d'activité	Nombre d'établissements		Évolution en nombre
année	2004	2007	
• Alimentaire	68	78	+10
• Équipement de la maison*	129	125	-4
dont pépinières-horticulture	6	6	
• Équipement de la personne	29	29	-
• Culture-loisirs	9	12	+3
• Auto/moto	46	44	-2
• Services (pompes funèbres)	2	2	-
Total + 300 m²	**283**	**290**	**+7**

La croissance du nombre d'établissements de plus de 300 m² a surtout bénéficié au commerce à dominante alimentaire avec 10 établissements supplémentaires par rapport à 2004.
Ce secteur regroupe 26,9% des établissements de plus de 300 m² contre 23,4% en 2004.
Le domaine de l'équipement de la maison enregistre une baisse du nombre d'établissements de plus de 300 m² alors que le secteur « culture-loisirs » progresse.

* y compris les activités de jardinerie et de pépiniéristes-horticulteurs

2. Densité commerciale *(nombre de m² pour 1 000 habitants)*

Avec 428 334 m² de plancher commercial dans la grande distribution (hors pépinières), les Ardennes affichent une densité commerciale un peu plus élevée que son voisin de l'Aisne. Le niveau d'équipement est notamment plus fort dans les secteurs « auto/moto » et « équipement de la maison ».

Sources : CCI Ardennes – CCI Aisne

	Ardennes	Aisne
Population estimée au 01/01/07 (INSEE)	**287 000 hab.**	**536 000 hab.**
• Alimentaire	363	388
• Équipement de la maison hors pépinières	786	628
• Équipement de la personne	75	81
• Culture-loisirs	38	36
• Auto/moto	226	190
• Services	3	4
Ensemble des secteurs d'activité (hors pépinière)	**1 492**	**1 328**

3. Répartition par arrondissement

Deux tiers de la surface de vente de la grande distribution se localisent sur l'arrondissement de Charleville-Mézières, 15% dans l'arrondissement de Sedan et 11 et 10% respectivement dans les arrondissements de Rethel et Vouziers.

En termes de progression des surfaces de vente, entre 2004 et 2007, on note des évolutions plus fortes sur les arrondissements de Charleville et Sedan (+5,3% et +6,0%), alors que le plancher commercial de la grande distribution dans les arrondissements de Rethel et Vouziers progresse plus lentement (+2,1% et +3,7%).

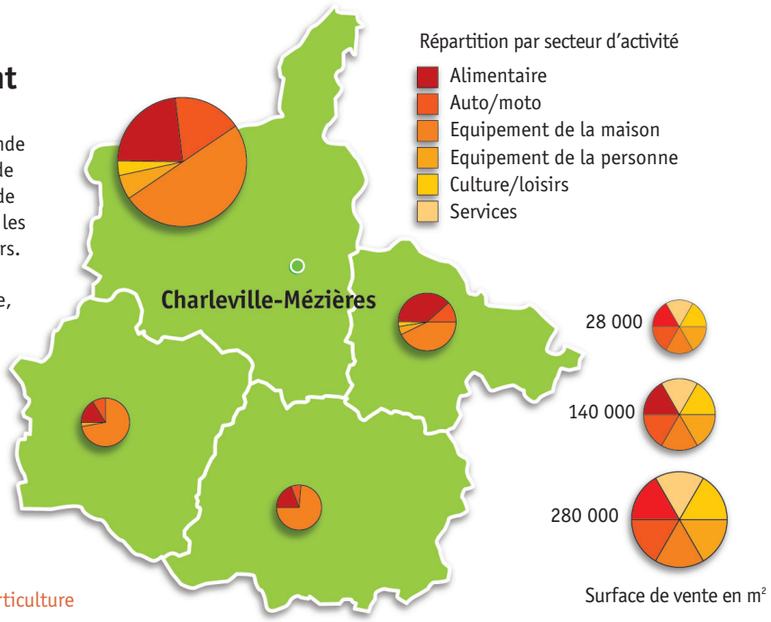

Hors pépinières et horticulture

Les compagnons
du réseau de développement technologique

Les chefs de PME-PMI des Ardennes peuvent s'adresser à une agence régionale qui évalue leurs besoins en ingénierie et les met en contact avec les partenaires techniques et financiers leur permettant de développer leurs projets industriels.

Les ministères de l'industrie et de la recherche ont constaté que beaucoup de compétences existaient en région, mais que les entreprises ne savaient pas les utiliser. D'où la mise en réseau des centres de compétences afin d'en diffuser les informations aux entreprises", explique Christophe Juppin, animateur régional en Champagne-Ardenne du réseau de développement technologique (RDT).

Christophe Juppin, Nicolas Toussaint de la CCI des Ardennes et Dominique Louvrier

Priorité aux petites entreprises

Financé notamment par l'Europe, l'Etat via OSEO et la Région, le RDT de Champagne-Ardenne rassemble une soixantaine de partenaires. Animé par des agents, *"il identifie les besoins technologiques des entreprises et répond à leurs besoins en les orientant vers les centres techniques appropriés"*. Le RDT de Champagne-Ardenne s'adresse en priorité aux entreprises de moins de vingt salariés. *"Pour lutter contre les importations, le transfert de technologie permet de créer des niches technologiques pour protéger les produits et les entreprises"* affirme Christophe Juppin.

Le RDT de Champagne-Ardenne prend en charge 75% de la prestation plafonnée à 5 000 euros qu'il entreprend pour une entreprise l'ayant sollicité. En 2006, le RDT qui a visité plus de mille entreprises de la région, a pu aider ainsi 36 PME-PMI ou TPE-TPI, qu'il s'agisse par exemple d'accompagnement de stages technologiques, de développement de nouveaux produits industriels ou de dépôts de brevet.

Contact :
CARINNA, Agence pour la Recherche et l'INNovation en Champagne Ardenne / Champagne-Ardenne Research INNovation Agency.
14, rue Gabriel Voisin - ENSAM Bâtiment A - BP 264 - 51011 Châlons-en-Champagne Cedex
mail : rdt@carinna.fr
Site : www.champagne-ardenne-tech.fr ou www.pourinnover.com

Le RDT

est une émanation de l'ex-association dédiée « Champagne Ardenne Technologique » qui fusionne le 3 juillet dans l'agence pour la recherche et l'innovation (ARI) en Champagne-Ardenne (CARINNA) réorganisée au mois de juin 2007 en une structure transversale plus vaste du soutien à l'innovation. Le RDT réunit des centres de recherches et des laboratoires privés et publics (CRITT, Cetim, CETIF), l'université de Reims Champagne-Ardenne (IFTS, etc), des écoles supérieures (UTT, Ensam, Esiec, etc), des pôles d'excellence industrielle (Europol'Agro, IAR, Pmmc, etc) et des organismes régionaux aussi divers qu'Oséo, l'incubateur régional Icar ou l'agence pour l'amélioration des conditions de travail (Aract).

Dominique Louvrier, créateur et gérant de la société M4 (Ma Maison Moi-Même -12 salariés, 0,6 M d'euros de chiffre d'affaires) qui fabrique à Nouzonville de la pierre de parement reconstituée (30 000 m² par an) :

"En 2004, j'ai décroché un très gros marché en Italie, la fabrication de 25 000 m² de pierres de parement reconstituées. A l'époque, je travaillais avec un salarié. J'ai dû envisager rapidement la croissance de mon entreprise, passer de la TPE à la PME et embaucher. Il m'a fallu intégrer une ligne de production de pierres reconstituée. C'était un investissement de 100 000 euros. J'ai rencontré un animateur du réseau RDT qui est venu me voir. Il m'a immédiatement aidé à prendre les contacts qu'il fallait avec des fabricants et des organismes financiers, Oséo en particulier.

Le réseau a trouvé rapidement la solution à mon problème et m'a aidé à mettre en place ma nouvelle ligne de fabrication. Il a pris en charge 75% de la prestation dont j'ai eu besoin qui s'est élevé à 7 500 euros. J'ai fait de nouveau appel au RDT car j'ai décroché un autre gros marché qui nécessite de nouveaux développements et la construction d'un atelier sur un terrain de 10 000 m²".

Contact : M4, 109 rue Jules Fuzelier, 08700 Nouzonville
Tél : 03 24 35 42 82 - contact@pierredardenne.fr

“Suivez le guide” fluvial des Ardennes

Image attractive du tourisme dans le département, la fréquentation de la Meuse et du canal des Ardennes donne naissance à un guide fluvial sur 170 km de voie d’eau qui sera publié à la fin de l’année aux éditions du Breil.

En 2006, une étude conduite par la CCI des Ardennes sur les voies d’eau du département avait révélé leur très grande fréquentation, notamment en haute saison par des bateliers de plaisance principalement hollandais et belges.
Les Ardennes constituent la première porte d’entrée en France du tourisme fluvial de l’Europe septentrionale. A l’issue de son étude et en partenariat avec le Conseil général des Ardennes et d’autres institutions, la CCI a élaboré un plan de développement du tourisme fluvial (aménagements de sites, nouveau bateau de promenade, etc) et lancé la publication d’un guide fluvial dont la porte d’entrée est à Namur et les écluses de sortie à Verdun et Berry-au-Bac (proche de Reims).
Encore faut-il qu’en haute saison, les navigateurs puissent circuler d’une écluse à l’autre sans contrainte. Or Voies Navigables de France (VNF), gestionnaire du réseau fluvial français a réduit les amplitudes de fréquentation des écluses du 17 mars au 10 novembre, de 9h à 18h sur le réseau magistral de Givet à Pont-à-Bar et de 9h à 17h sur le réseau secondaire de Pont-à-Bar à Mouzon.

La CCI coordinatrice d’une négociation

De fait, durant les mois d’été, la circulation sur la Meuse et le canal des Ardennes perd un temps précieux, à partir de 17 heures notamment. Qui plus est VNF fermera le réseau fluvial ardennais dès le 15 septembre pour cause de grands travaux d’aménagement. Dans ces conditions, un bateau loué à Ardenne Nautisme à Pont-à-Bar, ne pourra à la fin de l’été qu’emprunter le canal des Ardennes, puisqu’il lui sera impossible d’atteindre Charleville-Mézières, Givet ou Sedan.
À l’occasion de la publication du guide fluvial des Ardennes et de la mise à l’eau d’un nouveau bateau de promenades à Monthermé, la CCI souhaiterait engager de nouvelles négociations avec VNF et ses partenaires institutionnels et privés.
Ne pourrait-on pas tous ensemble imaginer la mise en place d’un plan triennal (3 ans) de chômage de la voie d’eau tenant compte des périodes touristiques et aménager une ouverture horaire plus large sur les journées de haute saison ?
La CCI prend en charge cette nouvelle négociation dont le but demeure le développement du tourisme fluvial dans le département.

Partez à la découverte du savoir-faire ardennais

Du 1er juillet au 30 septembre, une cinquantaine d’entreprises des Ardennes s’ouvrent à la visite du public. Tous les secteurs d’activités sont représentés : industrie, agriculture, agro-alimentaire, recherche, artisanat, services aux entreprises, etc. En 2006, 936 visiteurs avaient bénéficié de cette découverte.

L’interconsulaire (CCI, Chambre de métiers et de l’artisanat, Chambre d’agriculture), en partenariat avec le Comité départemental du tourisme des Ardennes, publie à 15 000 exemplaires le guide 2007 de l’opération « à la découverte du savoir-faire ardennais ». Il est distribué gratuitement au public dans les offices de tourisme des Ardennes, dans la vitrine du Conseil général des Ardennes place Ducale à Charleville-Mézières et aux accueils des chambres consulaires.

Renseignements et réservations obligatoires (au plus tard 48 heures avant la visite, nombre de participants limités par visite) au 03 24 56 06 08 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30.

Pour les entreprises agricoles, s’adresser directement aux numéros fournis dans le guide pour chaque entreprise.

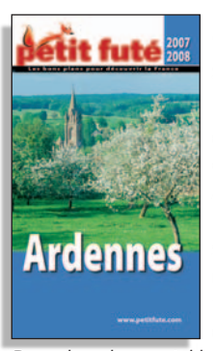

« le petit futé spécial Ardennes »

Pour la 1ère fois, une édition du guide touristique est entièrement dédiée aux Ardennes.
Pour notre département souvent mal connu (voire méconnu), c’est une belle reconnaissance en tant que destination touristique.
Bons plans, bonnes tables, routes touristiques et visites à ne pas manquer : tout y est pour préparer un court ou long séjour, sportif ou de détente.
Fruit de la collaboration réussie entre le Petit Futé et le Département, ce guide deviendra vite votre compagnon indispensable et fidèle pour partir à la (re)découverte des Ardennes.

Disponible en librairie et en grandes surfaces au tarif de 9 euros.

L'ancien transformateur du hameau sert de nuancier de démonstration. Les couleurs les plus vives sont obtenues en mélangeant divers produits.

Le Moulin à couleurs sur la route de Bruxelles

Cette entreprise de 7 salariés installée à Ecordal a étoffé son catalogue de clients et développé son image de marque en participant l'an passé au salon Artsan'Art dans la capitale belge.

Des dizaines de teintes obtenues en séchant ou en calcinant

A la sortie d'Ecordal, le hameau de Bonne Fontaine dissimule sous les arbres depuis 1866 une étrange entreprise : le Moulin à Couleurs. Elle fabrique des pigments naturels à partir du broyage, du séchage ou de la calcination de terres colorantes : terres de Sienne, ocres, oxydes de fer, etc. *"Avec 9 matières de base, des terres que nous trouvons dans les Ardennes, en Bourgogne et dans toute la France, nous obtenons 45 teintes différentes"* explique Emmanuel Poix, 35 ans, qui a repris la petite société à la suite de son père. L'entreprise qui dispose de fours à fuel et de séchoirs industriels, emploie sept salariés dont cinq en production et réalise 0,4 M d'euros de chiffre d'affaires. Elle vend annuellement 500 à 600 tonnes de ses fines poussières de couleurs - plus fines d'ailleurs que la farine - principalement aux entreprises du bâtiment (50% de son volume). *"Nos terres permettent de colorer crépis, enduits, béton et de restaurer le patrimoine bâti,* souligne Emmanuel Poix, *mais nous vendons nos produits à toutes sortes de clients : aux fabricants de cosmétiques et d'appâts de pêche, aux fabricants de couleurs et de pastels ou de peintures industrielles".*

Le Moulin à Couleurs, qui exporte en Europe 25% de sa production, a participé en novembre 2006 au salon Artisan'Art de Bruxelles qui avait les Ardennes comme invités d'honneur. L'expérience qui a duré quatre jours a été très bénéfique à l'entreprise d'Ecordal.

"Nous avons été accueillis sur le stand des Ardennes très sympathiquement et avons rencontré sur place un public nombreux, témoigne le gérant du Moulin à Couleurs. *Nous avons pris beaucoup de contacts, mais pas seulement avec les particuliers, avec les deux cent exposants du salon, des entreprises susceptibles un jour de travailler avec nous. C'est un point capital de la notoriété du Moulin à Couleurs. D'ailleurs la presse belge s'est intéressée à nous, ce qui nous a amené d'autres contacts, plus industriels ceux-là, avec des professionnels de la peinture et du bâtiment".*

Le restaurant d'Adrienne et La vie en rose à Vireux-Molhain

Le Robinson à Haybes

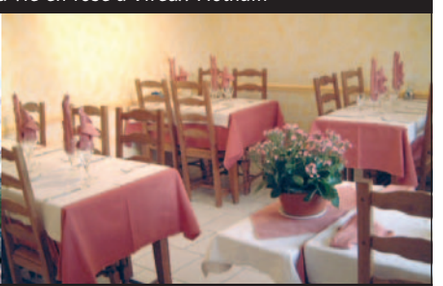

Le Calcéen à Chooz

Quatre restaurants de qualité dans la pointe des Ardennes

Le Restaurant Robinson à Haybes, le Restaurant d'Adrienne et le Restaurant La Vie en Rose à Vireux-Molhain ainsi que le Restaurant Le Calcéen à Chooz ont obtenu le diplôme de la démarche qualité portée par l'Orac chez les commerçants et les artisans.

Ces quatre établissements de la pointe des Ardennes ont subi deux audit successifs entre lesquels ils ont amélioré très sensiblement la qualité de leur accueil du public (notamment dans le confort matériel et la réception téléphonique).
Compte tenu de son succès dans la pointe des Ardennes, cette opération qualité dans les restaurants ardennais doit être poursuivie en 2008 dans les autres établissements du département. A noter que la CCI des Ardennnes continue à instruire au profit des hôtels la certification Hôtelcert, délivrée par l'Association française pour l'assurance de la qualité (Afaq). Cette certification nationale garantit à la clientèle un haut niveau d'accueil et de services tout en valorisant les établissements labellisés. Hôtelcert est promue conjointement par la Chambre de commerce et d'industrie française (CCIF), l'Union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH), la Fédération nationale des hôtels de tourismes et nombre d'associations de consommateurs.

2007, un coup d'envoi réussi à Floreffe

Artisan'Art, le salon belge de l'artisanat et de la gastronomie, se tient avant Bruxelles à l'Abbaye de Floreffe près de Namur. Du 28 avril au 1er mai, les 120 exposants y ont reçu plus de 11 000 visiteurs. Les Ardennes ont été représentées par un stand collectif "Les Ardennes de France" organisé sur le thème de la forêt, du bois et de ses dérivés et du potentiel touristique du massif ardennais, notamment des sites sportifs (Terre Altitude de Fumay, Terre d'Aventure des Vieilles Forges, Chêne Perché de Signy-l'Abbaye), du Musée de la forêt de Renwez, de Nocturnia d'Olizy-Primat et du journal La Hulotte à Boult-aux-Bois.
Le stand ardennais, sur lequel l'on pouvait aussi déguster de la bière, du cidre, des gâteaux et des salaisons, a accueilli un artisan fabricant de jouets de bois basé à Etrepigny. Le stand a déployé les vitrines de l'association des métiers d'art, des marionnettes de l'Ecole Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette, des albums de La Hulotte, des produits Ardennes de France (chocolats, bières, liqueurs, pantoufles et fleurs séchées) et du mobilier de jardin de l'entreprise ArdennAlu.
À noter que le stand ardennais soutenu et cofinancé par le Conseil général, et géré par l'interconsulaire, a distribué à Floreffe plus de huit cents documents et flyers de promotion du département (sacs, plaquettes escapades, brochures touristiques, guide de ballades, etc). À noter encore qu'en 2008, les organisateurs d'Artisan'Art ont choisi Liège à la place de Floreffe pour le coup d'envoi de leur grand salon.

Contact : Nicolas Thévenot
nthevenot@ardennes.cci.fr
Tél : 03 24 56 62 49

Le rayonnement des Ardennes avec Artisan'Art

"La CCI a créé il y a trois ans un service spécialement dédié au tourisme, investi depuis dans différents champs d'action, dont la promotion des Ardennes", a expliqué à la presse Edith Lambert le 14 mai 2007 à Charleville-Mézières.
Dans le cadre de l'interconsulaire, la CCI a défini les nouveaux axes à privilégier en la matière. Il en ressort la nécessité de se tourner vers les pays du nord de l'Europe et en particulier nos proches amis belges et néerlandais, et la possibilité de s'appuyer sur les artisans et les artistes locaux pour valoriser nos atouts. D'où le choix évident d'Artisan'Art, annuel salon belge de l'artisanat d'art et de la gastronomie qui se déroule en deux temps (Floreffe et Bruxelles).

Il permet de présenter l'offre culturelle et touristique des Ardennes et de promouvoir le département à travers ses arts de vivre et ses arts de faire. La CCI a renouvelé cette année sa participation à Artisan'Art en tant que partenaire privilégié.
À Bruxelles, du 1er au 4 novembre, de nombreux exposants participeront au salon, et pourront ainsi porter haut les couleurs de l'artisanat d'art ardennais. C'est l'occasion pour nos artisans de se faire connaître et de développer de nouveaux marchés. Fort de ces expériences, la CCI et l'interconsulaire peuvent organiser demain un salon thématique dans les Ardennes. Le calendrier nous offre une occasion idéale de créer l'événement le 8 août 2008 (08/08/08).

Ardennes Emeraude :
la CCI soutient son effort de requalification

Les travaux d'aménagement et de requalification de la zone d'activités de Tournes-Cliron (80 ha baptisés Ardennes Emeraude) se poursuivent jusqu'à la fin de l'année. Ils mettent en évidence les surfaces disponibles et les préparent à de nouvelles implantations d'entreprises.

Conforme aux objectifs du contrat territorial, le programme de réaménagement de la zone de Tournes-Cliron est estimé à 4,6 M d'euros, explique Géraud Spire, président de la CCI des Ardennes. *L'Etat et le Conseil général se sont engagés chacun à hauteur d'un million d'euros et le Conseil régional à un maximum de 375 000 euros. Les financements ne sont pas à la hauteur des attentes et contrarient la logique du contrat territorial. Si cette situation se confirme, la part de la CCI passera de 20% à 50%".*

Malgré ce désengagement institutionnel qui oblige la CCI des Ardennes à emprunter, cette dernière poursuit et assume la requalification de la zone de Tournes-Cliron en Ardennes Emeraude. Elle passe par la refonte complète de sa voirie, la construction d'une station d'épuration et la mise en conformité de son réseau d'assainissement. A cela s'ajoutent le déploiement d'une signalétique, la modernisation de l'éclairage public et du mobilier urbain, le réaménagement de l'entrée de la zone et des parkings, le nettoyage et le traitement paysager des surfaces disponibles (40 ha).

Nouvelles implantations, nouveaux agrandissements

Les travaux qui ont commencé en février 2007 s'achèveront à la fin de l'année. Une vingtaine de sociétés sont déjà installées. Ardennes Emeraude enregistre plusieurs projets d'implantation ou d'agrandissement. La Buvette (le n°1 européen de l'abreuvoir automatique pour animaux d'élevage et de matériels d'élevage) a fait l'acquisition de 2 ha afin d'y construire un nouveau bâtiment. BJ Industries, concepteur d'usines de recyclage de métaux non ferreux qui est implantée depuis 1992 sur la zone de Tournes-Cliron, vient d'acquérir 2 000 m² pour construire ses nouveaux bureaux. Quant à UABTP, elle vient de faire l'acquisition d'une parcelle de 2,4 hectares afin de se re-localiser et de développer l'ensemble de son activité.

En 2010, la branche ouest de l'A34 (contournement par l'ouest de Charleville-Mézières et prolongement de l'autoroute jusqu'à Rocroi, sera réalisé). Ardennes Emeraude jouira alors d'une situation idéale à proximité immédiate d'un axe autoroutier nord-sud (alternative à l'A1 et l'A31 engorgées) et d'une liaison rapide avec le Benelux et le bassin nord européen.

A noter les prochaines implantations de la société M4 (Ma Maison Moi-Même) et de la société METALINOV.

Contact : Gwénaël Guégan
gguegan@ardennes.cci.fr - Tél : 03 24 56 62 88

Antoine Urano, président de UABTP qui s'installe sur Ardennes Emeraude. Spécialisée dans la location de véhicules industriels et de matériels de travaux publics, UABTP emploie 18 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 2 M d'euros. UABTP possède une flotte de 37 véhicules lourds (pelles, tractopelles, bulldozers, bennes, semi-remorques, etc).

"Nous étions auparavant installés à Tournes, mais trop à l'étroit. Nous avons acquis 2,4 ha afin d'y implanter notre parc de véhicules et de développer notre activité sur Ardennes Emeraude. Nous investissons 1 M d'euros dans un grand bâtiment de 1 800 m² (bureaux, entretien du matériel, entreposage des pneumatiques, garage), un centre de stockage de carburants et une vaste plateforme de stationnement. J'ai trouvé sur Ardennes Emeraude la situation qui me convenait avec un accès facilité à la zone d'activités. Sa proximité avec la future branche ouest de l'A34 nous intéresse au plus haut point. Nous faisons circuler de gros engins qui partent souvent en convois exceptionnels et nous avons besoin d'emprunter les grandes voies routières et autoroutières".

Paul Jonet, PDG de BJ Industries, société d'ingénierie dans la conception d'usines de recyclage de métaux non-ferreux. BJ Industrie emploie 7 salariés.

"Nous sommes installés sur la zone depuis 1992. Nous avons acheté 2 000 m² pour agrandir nos bureaux. Les travaux seront terminés fin juillet. Nous travaillons beaucoup pour la grande exportation, la Pologne, les pays de l'est, l'Asie, le Mexique... A Tournes-Cliron, nous sommes à peu de distance de l'usine Métal Blanc de Bourg-Fidèle près de Rocroi qui est notre centre pilote.

Qui plus est, depuis Tournes-Cliron, nous pouvons facilement rayonner dans le département où nous faisons fabriquer beaucoup d'éléments d'usines et nous rendre aux aéroports de Charleroi ou de Bruxelles que nous fréquentons régulièrement".

Le port de Givet s'ouvre aux activités industrielles

L'aménagement d'une plateforme multimodale autour du port fluvial de Givet est en voie d'achèvement. Il reste à présent à relier le port au parc d'activités communautaire de Givet (PACOG).

Depuis 1995, la CCI, propriétaire du site portuaire au bord de la Meuse à Givet (30 hectares et plus d'un kilomètre de quais) y a développé une activité économique : 545 000 tonnes de marchandises y ont transité l'an passé (contre 150 000 en 1996), principalement des granulats et des sables (52%), du charbon (36%) et des produits métallurgiques, des engrais et des produits agricoles (12%).

En février 2006, la CCI qui a signé une convention de concession d'outillage avec Voies navigables de France (VNF), a lancé un programme de travaux de modernisation du port fluvial de Givet. Elle a fait aménager une plateforme multimodale (voie d'eau, embranchements fer et infrastructures routières) d'un coût de 4,1 M d'euros, subventionné notamment par le contrat de plan Etat-Région 2000-2006, le Conseil général des Ardennes et l'Europe (Feder).

La zone portuaire peut accueillir maintenant une dizaine de péniches de grand gabarit (1 350 tonnes). C'est la base arrière de grands ports du nord de l'Europe (Anvers et Amsterdam). Il suffit à présent de raccorder par une route et par la voie ferrée la zone d'activités économiques d'une cinquantaine d'hectares jouxtant le port et que gère la communauté de communes Ardenne Rives de Meuse.

Un deuxième aménagement à concevoir

La CCI des Ardennes et les collectivités (Région, Département et communauté de communes) réfléchissent aujourd'hui au financement de ce nouvel aménagement. Il est indispensable à la dynamique économique du port fluvial de Givet sur lequel investit déjà Belgian Scrap Terminal (BST). Le groupe belge y installe une plate-forme de collecte et de recyclage des métaux neufs et anciens.

L'entreprise Aérofleet y a également investi pour construire à Givet des catamarans, des bateaux de plaisance et des piscines.

La CCI recherche à présent une société d'exploitation afin d'assurer la gestion de la plate-forme multi-modale. Plusieurs secteurs d'activités sont intéressés par les nouvelles installations du port de Givet : le négoce des aciers, les promoteurs d'énergies renouvelables, la valorisation de déchets, etc.

Cependant, la zone portuaire est soumise à un plan de prévention des risques d'inondations (PPRI). Il est donc cohérent que les futures entreprises de production qui voudraient s'implanter à Givet soient accueillies à proximité du port sur une zone hors PPRI, qui plus est, connectée au grand parc d'activités communautaire de Givet (Pacog - 52 hectares dont 41 de disponibles) situé au nord-ouest la ville.

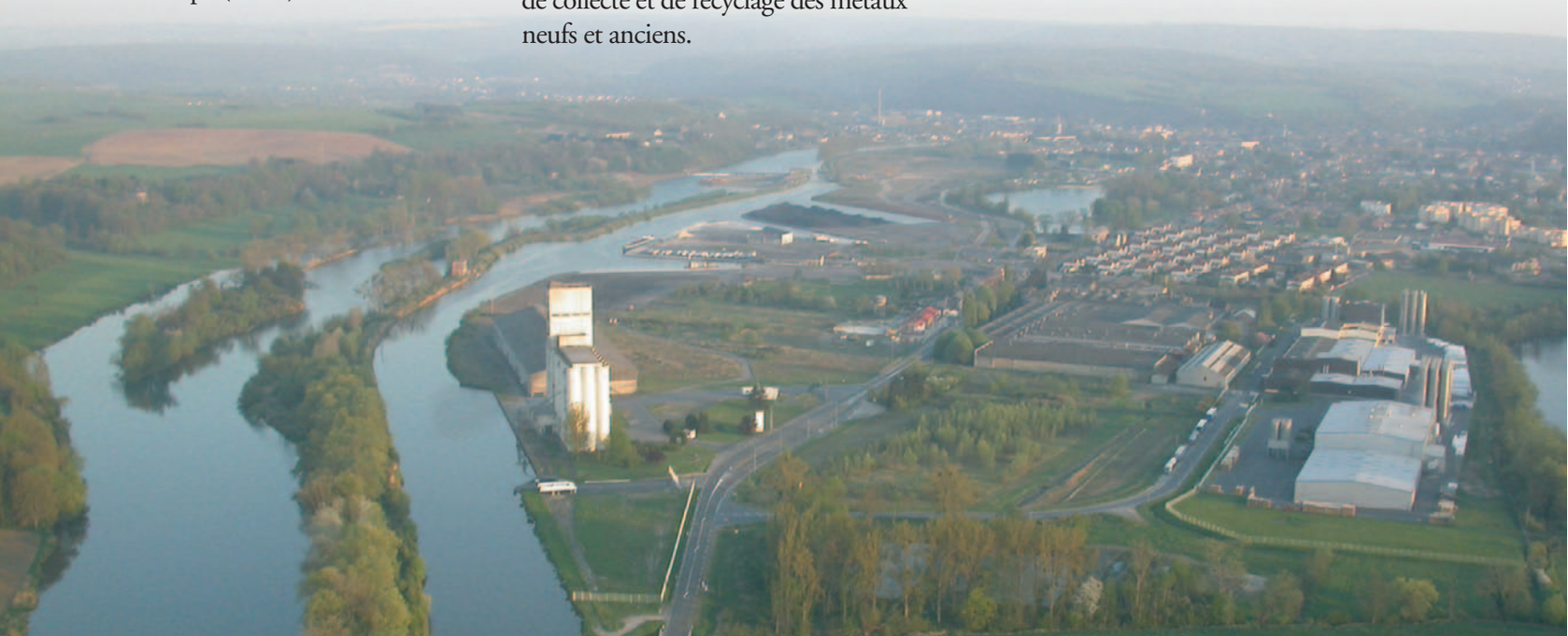

Un aérodrome au service du don d'organes

Grâce à l'aérodrome des Ardennes à Belval, des équipes médicales prélèvent des tissus et des organes au centre hospitalier de Charleville-Mézières et les acheminent rapidement dans les hôpitaux qui réalisent les greffes.

L'avantage est essentiel : l'aérodrome des Ardennes est situé à quinze minutes à peine du centre hospitalier" explique Christine Sailly, l'infirmière coordonnatrice des prélèvements d'organes et de tissus humains à l'Hôpital Manchester de Charleville-Mézières. Elle anime une équipe de neuf personnes qui maintient une alerte 24 heures sur 24.

Lorsque à l'hôpital la mort cérébrale est constatée chez un patient qui avait accepté de donner ses organes ou ses tissus afin de sauver des malades en attente de greffes, l'alerte est déclenchée en France. Des avions transportant des équipes médicales de prélèvement atterrissent sur l'aérodrome des Ardennes de jour comme de nuit.

Il faut faire très vite. *"Il n'y a que quatre heures entre le prélèvement d'un cœur et sa réimplantation, 8 à 10 heures pour un foie, 36 heures pour les reins. Sur un donneur en état de mort encéphalique, l'on peut prélever quatre à sept organes,* souligne l'infirmière. *Mais les donneurs manquent. Dans la moitié des cas - cinq à dix cas par an à Charleville-Mézières - les familles des patients décédés refusent les prélèvements de tissus ou d'organes".*

Un bel équipement aéronautique

Les transferts de greffons vers les centres hospitaliers de Besançon, Strasbourg, Dijon ou Reims ont été réalisés en grande partie grâce à la proximité et à l'équipement aéronautique de l'aérodrome des Ardennes.

Il dispose en effet d'une piste en dur de 1 500 mètres qui permet d'accueillir des avions aussi puissants que les Falcon 10, les Beechcraft 19 000, les ATR 72 ou les Dornier 328.

L'aérodrome est équipé d'un balisage tous temps et d'un système de guidage électronique de l'approche des appareils en phase d'atterrissage. Avec un aéroclub (5 avions et 80 pilotes), un paraclub et un ulm-club, l'aérodrome accueille aussi les entraînements d'écoles professionnelles de pilotage et les rotations des appareils de la Gendarmerie, des douanes françaises, de la police, de l'Alat (aviation légère de l'armée de terre) et de grandes entreprises à l'instar de Peugeot PSA.

Propriété du Conseil général, l'aérodrome des Ardennes à Belval est géré par la CCI (0,6 M d'euros de budget annuel). Elle y emploie deux agents (avec deux sapeurs pompiers de l'aviation civile) qui mettent les lieux en alerte lorsque l'hôpital tout proche annonce l'arrivée d'une équipe d'évacuation sanitaire (évasan) de greffons.

Un diagnostic opérationnel des services aux entreprises

La CCI conduira pendant six mois une étude sur le développement des services aux entreprises dans les Ardennes et élaborera avec eux une stratégie d'intervention à bon escient.

Les services, notamment à la personne, connaissent depuis deux ans un développement considérable en France. Les Ardennes bénéficient de ce regain d'activités puisque 236 entreprises de services y ont été créées en 2006.

Les services aux entreprises constituent le secteur le plus dynamique avec 406 000 entreprises en France représentant trois millions d'emplois en équivalents temps plein et 47% de la valeur ajoutée des services marchands. Afin de profiter au mieux de leur embellie, la CCI des Ardennes mettra en place en 2007 un état des lieux de ce secteur d'activités porteur d'emplois. Initiée par l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie et intitulée « Territoires & Services », cette opération mettra en œuvre « un outil de diagnostic et de développement territorial des services aux entreprises ». Son objectif est de permettre aux acteurs locaux - chambres consulaires, chefs d'entreprises et partenaires financiers (Caisse des dépôts et consignations, Oséo, BDPME, etc.) - de disposer à terme d'un plan d'actions opérationnel sur le plan départemental et « de stratégies d'intervention pour les services qui contribuent au marketing des territoires ».

Le diagnostic des services aux entreprises dans les Ardennes et l'élaboration d'une stratégie d'intervention dureront six mois.

Phase 1 : organisation de la démarche, réunion d'un comité de pilotage et recueil des données quantitatives.

Phase 2 : diagnostic du territoire et des services ardennais, étude de l'adéquation entre l'offre et la demande.

Phase 3 : restitution du diagnostic aux acteurs économiques des Ardennes, construction d'une stratégie d'intervention et définition des plans d'action. Définir qui fait quoi dans les services aux entreprises est un préalable à la mise en œuvre d'un plan de développement efficace.

Contact : Valérie de La Ville Fromoit,
Tél : 03 24 56 62 40
vdelavillefromoit@ardennes.cci.fr

Savoir vendre ses produits et services

Tel est l'intitulé de la formation pratique que la CCI des Ardennes a proposé les 24 mai et 28 juin aux PME et TPE de services des Ardennes. Cette formation de deux jours est l'une des conséquences de l'enquête réalisée par la CCI des Ardennes auprès de ses ressortissants du secteur des services. Ils avaient en effet souhaité recevoir *"un appui concernant leur développement commercial"*.

La formation a permis à ceux qui en ont bénéficié de connaître les mécanismes de la communication, de maîtriser les techniques de négociations, de développer leurs capacités commerciales et de marketing face à la concurrence ou à l'indifférence des clients, d'analyser les comportements de leurs clientèles pour mieux s'y adapter et d'acquérir une méthode de vente pratique. Une deuxième session est envisagée d'ici la fin 2007.

Tout prestataire de services intéressé peut se manifester auprès du service.

Un forum des Services à la Personne ouvert au grand public

Le 16 mars 2007 à Sedan, en partenariat avec l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSAP), la CCI des Ardennes a organisé une conférence incitative à la création de services à la personne que le gouvernement professionnalise. Il a été aussi question de l'utilisation du chèque emploi service universel (Cesu) dont les services à la personne sont les vecteurs privilégiés.

A la suite de cette conférence de sensibilisation des entreprises, la CCI des Ardennes organisera avant la fin de l'année 2007 à Charleville-Mézières un forum dédié aux services à la personne et ouvert au grand public. Il s'agira de lui présenter, en partenariat à nouveau avec l'ANSAP, l'offre ardennaise de ce secteur d'activités en pleine expansion et très créateur d'emplois (13 000 en 2006 sur le territoire national). Toute entreprise de services à la personne qui voudrait y participer sera la bienvenue et doit se manifester rapidement auprès de la CCI des Ardennes.

Recrutez les diplômés trilingues de

A San Francisco, Munich ou Malaga, les étudiants de l'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) de la CCI des Ardennes perfectionnent leurs pratiques de l'Anglais, de l'Allemand et de l'Espagnol. Une formation linguistique en immersion bien adaptée aux besoins des entreprises dans la mondialisation.

A Barcelone, je me suis complètement immergée dans le monde espagnol et catalan" explique Eva Garrec, 23 ans, étudiante de troisième année de EGC à Charleville-Mézières. Après un séjour de perfectionnement de l'Espagnol au Malaca Instituto de Malaga, elle a décroché à Barcelone un stage de fin d'études dans une filiale d'un groupe américain du secteur du traitement de surface et du grenaillage de pièces de moteurs.

Aurélie Chaulot et David Cablat
parlent l'Espagnol couramment après leur séjour à Malaga

Un séjour à Malaga très profitable

Aurélie Chaulot, 21 ans, étudiante de 3ème année de l'EGC qui se destine au secteur de l'organisation d'événements internationaux, a choisi de parler l'Espagnol *"par affinité"* avec la sensualité de cette langue. David Cablat, 20 ans, également en 3ème année de l'EGC et qui se destine au marketing ou au commerce international parle l'Espagnol parce que ses origines italiennes le rapprochent des sonorités madrilènes. Aurélie et David ont récemment participé au stage organisé par le Malaca Instituto à Malaga.

"Chaque jour, nous avons suivi des cours par ordre de niveau : des cours de grammaire et des exercices suivis de longues conversations en Espagnol, expliquent les deux étudiants. *On s'est rendu compte qu'à l'EGC, nous avions un bon niveau en langue. Mais, il fallait nous perfectionner en grammaire. Le séjour à Malaga nous a été très bénéfique de ce point de vue. Et nous étions en cours avec de jeunes Suédois, des Suisses, des Allemands, des Anglais. On s'est bien rendu compte qu'aujourd'hui, on ne peut pas solliciter un emploi dans le commerce ou le marketing sans être au minimum bilingue voir trilingue. Apprendre les langues en immersion dans un pays étranger, c'est vraiment formidable. Après cela, on a tous envie d'aller travailler à l'étranger, de parcourir le monde".*

La mission d'Eva Garrec est de participer à la mise en place d'un progiciel de la Gestion de la Relation Client, outil informatique de traitement des relations avec la clientèle qu'elle a découvert en début de stage à Charleville-Mézières. Elle doit former ensuite les salariés de l'entreprise espagnole qui l'emploie. *"Le stage linguistique que j'ai effectué à Malaga m'a permis de m'adapter rapidement au contexte de l'entreprise,* souligne-t-elle. *Il me manquait des bases grammaticales. Je les ai acquises au cours de ce séjour. J'ai décroché mon stage à Barcelone en écrivant toutes mes lettres de motivation en Espagnol".*

Eva Garrec souhaite à présent demeurer dans la capitale catalane et être définitivement recrutée par l'entreprise qui l'a accueillie en stage.

L'EGC, une école de langues appliquées

A Charleville-Mézières, les entreprises ardennaises qui travaillent à l'international, qui importent et/ou qui exportent, peuvent aujourd'hui recruter efficacement des jeunes diplômés trilingues de l'EGC. L'Anglais y est obligatoire comme le sont l'Allemand ou l'Espagnol. Mais aucune autre méthode n'est plus bénéfique à un étudiant qui veut

l'EGC

apprendre une langue que de séjourner à l'étranger.
Durant un mois, des étudiants de l'EGC peuvent suivre les cours à l'Embassy CES, un collège de langues de San Francisco (Californie). Ils y passent les épreuves du Test Of English for International Communication (TOEIC) et obtiennent l'indispensable validation d'un haut niveau d'anglais professionnel.
A ses étudiants germanistes, l'EGC propose en outre quatre semaines à l'académie de la CCI de Munich et de Haute Bavière, une structure de haut niveau que sollicitent les entreprises allemandes. Les étudiants y acquièrent le Zertifikat Deutsch délivré par le Goethe Institut.
De même, les étudiants hispanisants de l'EGC peuvent séjourner un mois à Malaga au Malaca Instituto. A l'issue de ce stage, ils sont titulaires de la certification européenne de pratique de l'Espagnol délivré par l'Institut Cervantès.
Il faut noter enfin qu'en Champagne-Ardenne, grâce au soutien du Conseil général, l'EGC de Charleville-Mézières est le seul établissement consulaire Bac+3 à proposer à l'intérieur de ses programmes, des stages de pratiques linguistiques en immersion complète dans des pays étrangers.

EGC de Charleville-Mézières
18 A, avenue Georges Corneau - BP 389
08106 Charleville-Mézières
Tél : 03 23 56 62 61
egccharleville@ardennes.cci.fr

Bilan
de la collecte de la taxe d'apprentissage 2007

1601 dossiers de taxe d'apprentissage ont été traités par le service « taxe d'apprentissage » de la CCI des Ardennes, délégataire de la CRCI Champagne-Ardenne.

Le montant global de la collecte s'est élevé à

1 744 967 €

contre

1 478 885 €

en 2006.

La somme de

746 549 €

représentant le fonds de péréquation national et la contribution au développement de l'apprentissage a été reversée au Trésor Public.

Le solde, soit

998 418 €

a été versé à
242 établissements scolaires
selon les souhaits exprimés par les entreprises redevables de cette taxe :

780 723 €

ont été versés à
62 établissements ardennais,

148 776 €

ont été versés à
52 établissements champardennais hors Ardennes,

59 894 €

ont été versés à
128 établissements hors région Champagne-Ardenne.

JUILLET SEPTEMBRE 2007

Information collective :
Réunion le Jeudi de 9h à 12h à la CCI de :

Sedan	Charleville
12 juillet	5 juillet
6 septembre	13 septembre
20 septembre	27 septembre

Inscriptions : 03 24 27 87 60

Stage "5 jours pour Entreprendre"
du 24 au 28 septembre
Inscriptions : au 03 24 27 87 60

SALONS

Du 24 au 26 juillet
Salon "Wine Farmers & Fruit Growers"
au Cap (Afrique du Sud).
Contact : Anne Bibot au 03 24 27 87 58

Du 9 au 14 septembre
Mission de prospection multisectorielle
au Québec et extension côte Nord Est USA
Contact : Anne Bibot au 03 24 27 87 58

20 septembre
Visite du salon **EMO** à Hanovre.
Voyage aller/retour dans la journée
à partir de l'aérodrome de Belval.
Contact : JL. Clément au 03 24 27 87 57

VISITES D'ENTREPRISES

A l'initiative des trois chambres consulaires et du Comité départemental du tourisme, plus de cinquante entreprises ardennaises ouvrent leurs portes au grand public du 1er juillet au 30 septembre 2007.
Brochure disponible sur demande au 03 24 56 62 62

Les Ardennais à la conquête des marchés extérieurs

L'international est une priorité à la CCI des Ardennes. Au bénéfice des entreprises, elle organise depuis dix ans des missions de proximité (Bénélux puis Europe) et des missions de moyen et de grand export (Maghreb, Chine, Afrique du Sud).

Les entreprises ardennaises prennent conscience de leurs capacités à vendre ou à acheter à l'international. La CCI les aide en cela en étant leur VRP. Elle guide chefs d'entreprises et commerciaux dans des salons professionnels et en mission à l'étranger.

Partenaire des provinces belges de Namur, du Hainaut et de Luxembourg, grâce à une étroite collaboration transfrontalière, la CCI des Ardennes accompagne des entreprises ardennaises à Business Exchange (Namur - savoir-faire industriels), à Logistilux (Marche-en-Famenne - transporteurs), à Innovact (Reims - innovations technologiques), à Proceed (Metz - sous-traitance industrielle), etc.

En 2006, la CCI des Ardennes et ses correspondants belges, ont accompagné individuellement une dizaine d'entreprises ardennaises à la conquête de marchés transfrontaliers.

Ils ont organisé ensemble deux journées dites « de rencontres technologiques » et des rencontres Merging & Acquisitions (M & A - reprises, fusions, cessions d'entreprises industrielles) Belges et Ardennais préparent aujourd'hui leur programme de collaboration 2008-2013 dans le cadre européen d'Interreg IV.

Dans ses missions à l'étranger, la CCI des Ardennes offre aux entreprises qu'elle accompagne assistance technique, logistique et commerciale (traduction, négociation, etc). Ce parrainage se poursuit au-delà de la mission. L'entreprise bénéficie d'un accompagnement qui lui permet d'affiner sa stratégie à l'international.

"La CCI est au cœur d'un réseau opérationnel constitué des CCI françaises à l'étranger, des missions économiques des ambassades de France, des conseillers du commerce extérieur, de consultants privés, de l'association des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), des directions régionales du commerce extérieur, des douanes, de la Coface et des banques, explique Jean-Claude Chef, vice-président de la CCI des Ardennes. *Elle inscrit désormais son action dans une démarche régionale et ouvre ses missions à tout type d'entreprise : industries, commerces et services".*

L'international ouvert aux Services

"Les services doivent en effet s'ouvrir à d'autres secteurs d'activités. C'est pourquoi, les entreprises de services sont concernées par nos missions à l'export et par les salons professionnels. Ce sont là des opportunités pour étoffer leur réseau, comprendre les besoins des industriels et adapter leurs offres en conséquence. C'est également l'occasion de se faire connaître auprès de potentiels investisseurs, français ou étrangers, et donc de favoriser des implantations dans les Ardennes" ajoute Jean Claude Chef.

Contact : Anne Bibot - abibot@ardennes.cci.fr
Tél : 03 24 27 87 58

Et bientôt, des missions à la carte !

Membre de la CRCI de Champagne-Ardenne, la CCI des Ardennes propose des missions régionalisées à l'exportation et des missions spécifiques aux savoir-faire ardennais. Les pays visés en 2007/2008 sont la Chine, la Hongrie, la Suède, l'Australie et l'Afrique du Sud.

Mais avant de partir, il faut se former. La CCI propose donc des journées « pays » (étude avec un expert des perspectives de développement), des formations techniques à l'export et des journées thématiques (exposés sur les marchés à l'export). Avant chaque voyage, la CCI organise des rendez-vous de travail pour faciliter les contacts professionnels dans les pays à visiter. Elle dispense une analyse du potentiel de développement de chaque entreprise participant sur les marchés prospectés et s'occupe à l'étranger de la logistique. C'est une économie et un gain de temps pour l'entreprise qui peut se concentrer sur ses objectifs commerciaux.

"La CCI veut aller plus loin et proposer des offres plus complètes accessibles à tout ressortissant, indique Jean-Claude Chef. *Des financements seront réservés pour certains salons où un stand sera mis à disposition gratuitement des participants. Sur place, tous les services nécessaires seront proposés à la carte (interprète, hébergement, etc)".*